

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 19 janvier 2026 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M. Francis Morin, conseiller
M. Éric Dieumegarde, conseiller
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêt des élus
7. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier: FHE44897-62047 (14) - 20250415-032
8. Fin d'entente et renégociation - Association des propriétaires du lac Mooney et abrogation de la résolution 2013-119
9. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances - Février 2026 à février 2027
10. Renouvellement de l'offre de service - USD Global inc. - Fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants - 2026
11. Embauche - M^{me} Marie-Pier Bélanger - Directrice du Service du greffe
12. Embauche (à entériner) - M. Alexandre Côté - Opérateur-chauffeur-manœuvre classe II - Poste temporaire - Service des travaux publics
13. Autorisation de dépôt - Lettre à la MRC de Matawinie - Camps de jour adaptés et intégrés
14. Camp familial St-Urbain - Renouvellement d'entente 2026
15. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale 2026
16. Demande d'aide financière - La Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SNQL) - Fête nationale du Québec 2026
17. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Groupe de pickleball de Chertsey
18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de prévention du suicide de Lanaudière
19. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - École Saint-Théodore-de-Chertsey
20. Octroi de contrat - Morency Société d'avocats - Demande de prix G25-034 Services juridiques en droit municipal
21. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels
22. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 990, rue de la Baie - Lot 3 661 190 - District 1
23. Amendement résolution 2025-407 - Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 2050, rue du Parc - Lot 6 622 722 - District 1
24. Règlement 739-2026 sur le programme municipal d'Écoprêt visant le remplacement ou la mise aux normes réglementaires des installations septiques isolées désuètes ou non conformes
25. Règlement 740-2026 amendant l'article 8 du règlement 701-2024 sur la tenue des séances du conseil municipal

ORDRE DU JOUR (suite)

26. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026
27. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026
28. Dépôt du Rapport annuel 2025 - Application du règlement sur la gestion contractuelle
29. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2026
30. Adoption des comptes fournisseurs
31. Dépôt de l'état des activités financières
32. Parole aux conseillers
33. La mairesse vous informe
34. Période de questions
35. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2026-001

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2026-002

Il est proposé par M. Francis Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, tel que rédigé.

5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents administratifs suivants, lesquels sont déposés par le directeur général et greffier-trésorier :

- Correspondance des administrateurs de la Résidence Georges-L'Allier
- Correspondance du MAMH - Rapport de l'observateur à venir
- Lettre d'entente - Ajustement salarial - Technicienne comptable
- Décret de population 2026

6. Déclaration d'intérêt des élus

Aucune déclaration.

7. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier: FHE44897-62047 (14) - 20250415-032

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

- CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 15 janvier 2026 pour l'année civile 2025 au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de 45 000 \$ tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS,

2026-003

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Chertsey approuve les dépenses d'un montant de 76 098,23 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8. Fin d'entente et renégociation - Association des propriétaires du lac Mooney et abrogation de la résolution 2013-119

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un terrain situé en bordure du lac Mooney, identifié comme étant le lot 3 662 075 cadastre du Québec et qu'elle compte conserver cet actif dans le giron municipal;
- CONSIDÉRANT la résolution 2013-119, adoptée à une séance ordinaire du conseil le 21 mai 2013, à l'effet de prêter le lot 3 662 075 à l'Association des propriétaires du lac Mooney;
- CONSIDÉRANT QUE ladite résolution est assortie de plusieurs conditions;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renégocier cette entente sur de nouvelles bases.

2026-01-19

POUR CES MOTIFS,

2026-004

il est proposé par M. Francis Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'entente décrite à la résolution 2013-119 soit résiliée et que la Municipalité négocie, avec l'Association des propriétaires du lac Mooney, une nouvelle entente qui reflétera les réalités actuelles en ce qui a trait aux lacs sur le territoire de la Municipalité. Un préavis de six (6) mois parviendra à l'Association des propriétaires du lac Mooney.

La présente résolution abroge la résolution 2013-119.

9. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances - Février 2026 à février 2027

2026-005

Il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son contrat d'assurance générale 2026-2027 avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, au coût de 138 092 \$, ainsi que son contrat assurance automobile au coût de 27 385 \$, accident bénévoles/brigadiers au coût de 250 \$, accidents pompiers au coût de 1 375 \$ et son contrat assurance accident dirigeants, au coût de 213,60 \$ (tous ces montants sont plus taxes si applicables), pour la période du 14 février 2026 au 14 février 2027.

Il est entendu que des avenants d'ajustement des contrats (surprime ou crédit) seront facturés par l'assureur tout au long de l'année, suite aux mises à jour que la Municipalité effectuera sur ses contrats d'assurance.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et sera prévue au fonds général 2027.

10. Renouvellement de l'offre de service - USD Global inc. - Fourniture, entreposage, maintenance et gestion des bacs roulants - 2026

2026-006

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'offre de service de la compagnie USD Global inc. pour la fourniture, l'entreposage, la maintenance et gestion des bacs roulants, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 16 décembre 2025. Les services effectués sont compilés et facturés sur une base mensuelle.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

11. Embauche - M^{me} Marie-Pier Bélanger - Directrice du Service du greffe

2026-007

Il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M^{me} Marie-Pier Bélanger à titre de directrice du Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, et ce, à compter du 9 février 2026. Le salaire et les conditions de travail seront conformes aux modalités prévues à la politique des conditions de travail des cadres pour ce poste. Les parties conviennent d'une période d'essai de six (6) mois, soit jusqu'au 9 août 2026, au terme de laquelle le directeur général et greffier-trésorier procédera à l'évaluation de la performance de l'employée.

La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

12. Embauche (à entériner) - M. Alexandre Côté - Opérateur-chauffeur-manœuvre classe II - Poste temporaire - Services des travaux publics

2026-008

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de M. Alexandre Côté au poste d'opérateur-chauffeur-manœuvre classe II pour le Service des travaux publics, avec le statut d'employé temporaire, sujet aux dispositions de l'article 4.04 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 7 janvier 2026.

13. Autorisation de dépôt - Lettre à la MRC de Matawinie - Camps de jour adaptés et intégrés

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Matawinie sont appelées à se prononcer sur une demande commune de soutien financier visant à assurer la poursuite et le développement des services de camps adaptés et intégrés destinés aux enfants ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche collective repose sur le principe qu'une position unanime des municipalités est requise avant le dépôt officiel de la demande auprès de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE les camps adaptés, offerts en collaboration avec Les Répits de Gaby, permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap nécessitant un encadrement spécialisé, tandis que les camps intégrés favorisent l'inclusion d'enfants ayant besoin d'un accompagnement particulier dans des camps réguliers.

POUR CES MOTIFS,

2026-009

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la présente démarche et d'autoriser le dépôt de la lettre de demande commune de soutien financier auprès de la MRC de Matawinie, conditionnellement à l'accord de l'ensemble des municipalités participantes.

14. Camp familial St-Urbain - Renouvellement d'entente 2026

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Chertsey de rendre accessibles à ses citoyens un ou des plans d'eau, afin d'y réaliser différentes activités aquatiques et nautiques, notamment la baignade;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey;

CONSIDÉRANT la proposition présentée par le Camp familial St-Urbain.

POUR CES MOTIFS,

2026-010

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey au montant de 6 180 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions décrits à la proposition en date du 26 novembre 2025. Afin de faciliter l'accès aux citoyens, les preuves de résidence seront effectuées au bureau d'accueil du Camp St-Urbain.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

15. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale 2026

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 % et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2026-011

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026, afin que notre Municipalité soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. S'inscrire aux JPS 2026 et planifier des activités telles que :

- Remise de chocolat chaud à l'heure du dîner à l'école;
- Concours à la bibliothèque municipale;
- Tirages à l'école pour les élèves du primaire;
- Tirage destiné aux adolescent(e)s;
- Participation à l'initiative régionale du Jeudi Persévère;

2026-01-19

- Réalisation d'une mosaïque de messages d'encouragement à la bibliothèque municipale, à laquelle les élu(e)s et les employé(e)s municipaux seront invités à contribuer en inscrivant des mots d'encouragement sur des Post-it dédiés
- Maintenir la certification OSER-JEUNES.

B. Nommer M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, à titre de déléguée à la réussite éducative, afin d'assurer la liaison entre la Municipalité et le CREVALE, de faciliter la circulation de l'information et de soutenir la mise en œuvre des actions locales en réussite éducative;

C. Nommer M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, responsable de la certification OSER-JEUNES, afin d'assurer le déploiement du programme au sein de l'organisation municipale, la mise à jour du dossier de certification et la coordination des communications officielles relatives à cette reconnaissance;

D. Désigner M. Éric Dieumegarde comme représentant officiel de la Municipalité à l'assemblée générale annuelle du CREVALE;

E. Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026 et faire parvenir une photo de qualité à l'équipe du CREVALE. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en mettant le VERT à l'honneur, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

16. Demande d'aide financière - La Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SNQL) - Fête nationale du Québec 2026

2026-012

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité dépose, auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (SNQL), une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la Fête nationale du Québec (PAFCLR), afin d'obtenir une subvention aidant à l'élaboration du programme d'activités des festivités entourant la Fête nationale du Québec 2026.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

17. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Groupe de pickleball de Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la requête déposée par le Groupe de pickleball de Chertsey pour l'acquisition de matériel nécessaire à la pratique de l'activité, soit un filet démontable, des balles pour l'intérieur et l'extérieur et des dossards pour les participants;

CONSIDÉRANT QUE ce sport est très apprécié par les citoyens de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2026-013

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un filet démontable au coût approximatif de 250 \$ (plus taxes), lequel demeurera la propriété de la Municipalité, ainsi que l'achat de balles au coût de 187,50 \$ (plus taxes) correspondant à 50 % du coût total, ceci afin de soutenir les activités du pickleball tout en favorisant un partage équitable des responsabilités financières avec le club. La Municipalité est responsable de procéder à l'achat des balles et du filet. Cependant, la dépense pour les dossards ne sera pas assumée par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de prévention du suicide de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme consiste à offrir des services essentiels en matière de prévention, d'accompagnement et de soutien aux personnes et aux familles vivant des situations de vulnérabilité.

POUR CES MOTIFS,

2026-014

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à l'octroi d'un don de 200 \$ au profit du Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - École Saint-Théodore-de-Chertsey

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'école Saint-Théodore-de-Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE l'école souhaite organiser une activité spéciale d'initiation à la planche à roulettes destinée à l'ensemble des élèves, afin d'offrir une expérience éducative, sportive et rassembleuse favorisant le développement global des jeunes.

POUR CES MOTIFS,

2026-015

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 1 800 \$, correspondant à 50 % du coût total de l'activité planche à roulettes organisée par l'école Saint-Théodore-de-Chertsey, afin de soutenir la tenue de deux journées d'activités permettant la participation de l'ensemble des élèves.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2026-01-19

20. Octroi de contrat - Morency Société d'avocats - Demande de prix G25-034 Services juridiques en droit municipal

2026-016

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la firme Morency Société d'avocats le contrat pour les services juridiques requis en droit municipal, afin de répondre aux besoins de la Municipalité pour l'année 2026, soit forfait annuel de consultations téléphoniques et mandats à taux horaire, selon les termes et conditions décrits à l'offre de services en date du 5 novembre 2025, dans le cadre de la demande de prix G25-034. Les déboursés ne sont pas inclus.

Ces sommes sont disponibles au fonds général 2026 de la Municipalité.

21. Période de questions - Demande d'usages conditionnels

Le propriétaire du 990, rue de la Baie, souhaite s'exprimer avant que le conseil ne rende sa décision concernant la demande d'usage conditionnel. La séance est ajournée quelques minutes afin de permettre aux membres du conseil de délibérer.

22. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 990, rue de la Baie - Lot 3 661 190 - District 1

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 990, rue de la Baie (lot 3 661 190) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé à une faible distance d'un autre bâtiment résidentiel et que, dans ce cas, une zone tampon composée d'éléments naturels denses aurait dû être aménagée pour isoler visuellement le bâtiment et les aires d'utilisation;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation de l'article 3.7.5 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021.

POUR CES MOTIFS,

2026-017

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à la majorité des conseillers présents que malgré la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 990, rue de la Baie (lot 3 661 190) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une indication claire pour le stationnement soit installée afin qu'aucun véhicule ne soit immobilisé sur la marge avant ou quelconque voie publique;
- Que des panonceaux résumant la réglementation municipale soient installés à l'intérieur de la résidence, bien à la vue des utilisateurs;
- Qu'un aménagement d'une zone tampon constituée d'une haie ou d'une clôture ornementale d'une hauteur maximale de 2 mètres soit aménagé en cour latérale gauche;
- Que l'espace sous la galerie soit fermé à l'aide de treillis;

2026-01-19

- Que l'exploitation de la propriété à titre de résidence de tourisme se limite à deux (2) personnes par chambre, à l'exception des enfants âgés de moins de douze (12) ans;
- Que les conditions soient accomplies avant l'émission du certificat d'autorisation, qui devra être délivré au plus tard douze (12) mois suivant la décision du conseil municipal à défaut de quoi cette demande serait caduque.

Le conseiller M. Richard Héту vote contre cette proposition.

23. Amendement résolution 2025-407 - Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 2050, rue du Parc - Lot 6 622 722 - District 1

2026-018

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la résolution 2025-407, adoptée à la séance ordinaire du 8 décembre 2025, soit amendée à l'effet de retirer la condition suivante et d'en faire une recommandation, tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme :

Qu'un rapport d'un professionnel compétent en la matière concernant l'entrée charretière du projet soit réalisé, afin d'établir le niveau de stabilité structurale et la sécurité.

24. Règlement 739-2026 sur le programme municipal d'Écoprêt visant le remplacement ou la mise aux normes règlementaires des installations septiques isolées désuètes ou non conformes

CONSIDÉRANT QU' un nombre important d'installations septiques de résidences isolées a été construit à Chertsey avant l'adoption du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), en 1981 et que, de ce fait, ces installations sont non conformes à la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT QU' afin de contribuer à la mitigation des risques posés par ces installations, la Municipalité de Chertsey souhaite mettre en place un programme d'Écoprêt municipal, portant le titre de « Programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques désuètes ou non conformes », visant à encourager le respect de la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du présent programme est d'apporter une aide financière aux citoyens propriétaires d'installations septiques construites avant 1981 ou non conformes, pour leur remplacement ou leur mise aux normes règlementaires, tout en encadrant les travaux afin de répondre aux obligations et aux compétences municipales découlant du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

POUR CES MOTIFS,

2026-019

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 739-2026 intitulé « Règlement établissant le programme d'Écoprêt pour le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques isolées désuètes ou non conformes ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

25. Règlement 740-2026 amendant l'article 8 du règlement 701-2024 sur la tenue des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 8 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

POUR CES MOTIFS,

2026-020

il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 740-2026 intitulé « Règlement amendant l'article 8 du règlement 701-2024 sur la tenue des séances du conseil municipal ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

26. Avis de motion - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Francis Morin à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

27. Projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

POUR CES MOTIFS,

2026-021

il est proposé par M. Francis Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

2026-01-19

28. Dépôt du Rapport annuel 2025 - Application du règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal copie du Rapport 2025 sur la gestion contractuelle de la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec.

29. Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2026

2026-022

Il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le taux d'intérêt sur les taxes échues à 14,5 % pour l'année 2026.

30. Adoption des comptes fournisseurs

2026-023

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués au 31 décembre 2025 au montant de 2 002 675,44 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 14 janvier 2026, au montant de 134 043,39 \$ et en autorise le paiement.

Directeur général et greffier-trésorier

31. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025.

32. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

33. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

34. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

35. Levée de la séance

2026-024

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 15.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse